


**PRÉFETE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des
Affaires culturelles



Valence, le 20 mai 2025

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Drôme

Affaire suivie par : Arnaud PAISANT

Tél. 04 26 60 82 40
amaud.paisant@culture.gouv.fr
Réf bureautique/Etoile-sur-Rhône
/Urbanisme/PDA

L'Architecte des Bâtiments de France

à

**Mairie d'Etoile-sur-Rhône
45 grande rue
26800 ETOILE SUR RHONE**

**Objet : commune d'Etoile-sur-Rhône – création du périmètre délimité des abords de l'Eglise,
du Château de la Boisse et de l'Ancienne porte fortifiée servant d'entrée du château.**

PJ : projet de périmètre délimité des abords

En application des articles L.621-30 et R.621-92 et suivants du code du patrimoine, j'émet un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de l'Eglise protégée au titre des monuments historiques classés par arrêté en date du 26/09/1908 et du Château de la Boisse, Ancienne porte fortifiée servant d'entrée du château inscrit par arrêté du 21/10/1926.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef de l'UDAP de la Drôme,

Philippe ARAMEL